

MARCHES PUBLICS

DECISION DU MAIRE N° 26-012

ATTRIBUTION MARCHÉ 2025-02 PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS LOT 3 ENTRETIEN DES ARBRES

Prise en application de la délibération n°26-013 du Conseil Municipal de la commune d'Epône du 28 mars 2026, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire d'Epône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération n°26-013 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire.

Considérant la nécessité de la commune de passer un marché en prestations d'entretien des espaces verts ;

Considérant les avis de marchés publiés à E-marchéspublics.com, Dematis et marchés Online les 04 et 06 novembre 2025 ;

Considérant les offres des prestataires spécialisés dans ce domaine.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché lot 3 à la société SASU TERRE ET ARBRE ET CO sise à, 27 rue Bernard Palissy 78 440 GARGENVILLE représentée légalement par MONSIEUR JACOB Baptiste.

Article 2 : De signer ledit marché (lot 3) avec l'entreprise **SASU TERRE ET ARBRE ET CO** pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT/12 000 € TTC.

Article 3 : De préciser que le présent marché a une durée initiale d'un an à compter de sa notification, il est reconduit tacitement jusqu'à son terme, le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2 et chaque période de reconduction est de 1 an.

Article 4 : D'indiquer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 5 : De dire qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- La préfecture des Yvelines ;
- La société SASU TERRE ET ARBRE ET CO ;
- Le comptable public ;
- Contrôle de Légalité.

2026/
Commune d'Epône – Décision N° 26/012
1.1 Marchés publics

MARCHES PUBLICS

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Affiché/Publié le **02 JUIN 2026**
Et Notifié le **02 JUIN 2026**
Emmanuel BOLLE



Maire d'Epône



Fait à Epône, le 27 mai 2026

Emmanuel BOLLE



Maire d'Epône

